

COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE : Le Comité d'appel du Sénat académique est un comité permanent qui relève du Sénat. Ses décisions sont sans appel. Cf. Article 43. *Statuts et règlements.*

MANDAT : Au nom du Sénat, et compte tenu des attributions du Comité d'attestation d'études, le Comité d'appel :

- 1) examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études;
- 2) examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de toute étudiante ou tout étudiant;
- 3) en cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

NOMBRE : 8 membres.

QUORUM : 4 membres, dont la ou le président, une étudiante ou un étudiant, une professeure ou un professeur et une doyenne ou un doyen.

DURÉE DU MANDAT : 2 ans, renouvelable 1 fois, à l'exception de la vice-rectrice adjointe ou du vice-recteur adjoint à l'enseignement, nommé d'office.

Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, quelle qu'en soit la raison, doit se désister.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Comité d'appel, le Sénat nomme des substituts pour les membres suivants : la présidente ou le président, les deux étudiantes ou étudiants, les deux professeures ou professeurs; et la doyenne ou le doyen et leur mandat est de deux ans, renouvelable. À l'exception de la présidence, ces personnes sont membres du Sénat.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre ou d'une ou d'un membres substitut se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou sénateur.

COMPOSITION

Qualité	Membre	Période d'exercice
Étudiante/étudiant membre du Sénat, élue/élu par le Sénat	Ouedraogo, Aminata	2021 05 – 2023 04
	Lavoie, Alain	2020 05 – 2022 04

Qualité	Membre	Période d'exercice
Étudiante/étudiant membre du Sénat, élue/élu par le Sénat (suite) Suppléantes/suppléants	Francis Bourgoïn Pascale Rioux Maxime Roy	2020 05 – 2022 04 2020 05 – 2022 04 2020 05 – 2022 04
Professeure/professeur membre du Sénat, élue/élu par le Sénat Suppléantes/suppléants	Harrison, Suzanne Levesque, Robert Gabriel Laplante Julien Massicotte Mona-Luiza Ungureanu	2021 08 – 2023 08 2020 10 – 2022 10 2020 08 – 2022 08 2021 08 – 2023 08 2020 08 – 2022 08
Doyenne/doyen , élue/élu par le Sénat Suppléante/suppléant	Cormier, Gabriel Natalie Carrier Marianne Cormier	2020 10 – 2021 12 2021 03 – 2023 03 2021 08 – 2023 08
Président : Candidat choisi à l'extérieur de l'Université qui est recommandé par le Bureau de direction et élu par le Sénat académique (sans y avoir de voix délibérative) <i>De préférence, un professeur, une professeure, un administrateur ou une administratrice académique à la retraite</i> Suppléante	Couturier, Jacques Paul Marthe Robichaud	2021 08 – 2023 08 2020 10 – 2022 10
Vice-rectrice adjointe à l'enseignement ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative) Secrétaire générale ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative), invitée au besoin Responsable du Service des dossiers ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative) Registraire ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative), invité au besoin	Dawes, Elizabeth Castonguay, Lynne Doiron, Sylvie , <u>secrétaire</u> Wheaton, Stéfanie , invitée au besoin	D'office D'office D'office D'office